

DECLARATION LIMINAIRE CAPL DU 6 JUIN 2013

Monsieur le Président de la Commission Administrative Paritaire Locale,

FO DGFIP tient de nouveau à dénoncer **le manque de considération des agents dans ce département**. En effet, les agents travaillent non seulement dans de mauvaises conditions, mais ils doivent également payer les conséquences des suppressions d'emplois et du manque d'effectifs dans leur poste et service.

Les conditions de travail sont déplorables dans ce département. Ainsi, les droits des agents sont bafoués, les refus de détachement, ainsi que les refus de congés de formation sont devenus la règle depuis plusieurs années, la raison principale invoquée par la direction étant le manque d'effectif dans les postes et services.

S'agissant de **l'indemnité de stage des contrôleurs stagiaires** (stage d'immersion), il s'avère que les agents sont traités différemment suivant leur département d'affectation. Ainsi, par exemple, pour quelles raisons obscures les contrôleurs affectés en Seine-Saint-Denis sont remboursés sur un seul taux alors que dans les départements voisins du Val de Marne et des Yvelines, les contrôleurs sont remboursés sur 3 taux ?

Cet état de fait, ajouté à d'autres raisons, explique en partie pourquoi, dès leur affectation en Seine Saint Denis, la grande majorité des agents n'aspirent qu'à quitter ce département : Aucune prise en compte de leur situation personnelle, souvent difficile, par la direction, aucune facilité accordée, aucune reconnaissance du travail des agents et des agents eux-mêmes (comme le refus d'accorder une autorisation d'absence pour un des deux ponts naturels de cette année), peu de politique sociale dans le département par manque de volonté et de moyens, aucune attractivité du département que vous ne développez pas par ailleurs ...

En ce qui concerne les **effectifs**, la direction générale s'était engagée à combler les 150 postes vacants et budgétisés du département 93 au plus tard le 1er septembre 2013. Avez-vous des infirmations concrètes à ce sujet, alors que les mesures de restructurations engagées actuellement, ainsi que les suppressions d'emplois permanentes dans le département, ne vont pas dans ce sens ?

FO DGFIP demandent que **les conditions de travail** vécues au quotidien par les agents fassent l'objet d'un suivi semestriel des risques psychosociaux et que les postes vacants soient comblés dans les plus brefs délais afin d'éviter toutes conséquences néfastes sur la santé des agents.

En ce qui concerne la « réorganisation » (qui est en fait une restructuration qui ne veut pas dire son nom, pour des raisons budgétaires principalement) de la Fiscalité Immobilière, cette dernière est imposée sans aucune concertation avec les Organisations Syndicales au niveau national, aucune prime de restructuration ne sera attribuée aux agents concernés, aucune garantie de maintien à résidence prévue et plusieurs points sont occultés, cette restructuration qui ne veut pas dire son nom étant pour le moins volontairement extrêmement floue.

FO DGFIP s'oppose à toute forme de restructuration qui n'est que la continuité de la réduction générale des politiques publiques sous forme de modernisation et de simplification dont l'objectif inavoué et cachée est en fait la suppression pérennisée des emplois. Pour ces raisons, **FO DGFIP** ne prendra pas part au vote s'agissant des affectations des agents de la Fiscalité Immobilière.

Monsieur le président, concernant **le suivi des agents stagiaires**, nous avons appris que quatre dossiers de non titularisation son en cours de discussion au niveau national alors qu'en CAPL ces dossiers n'ont jamais été évoqués. **FO DGFIP** demande qu'il soit porté à la connaissance de façon régulière un bilan de suivi des stagiaires du département de la Seine Saint Denis.

En ce qui concerne **la notation**, la période estivale approche et bon nombre d'agents seront en congés. C'est à juste titre qu'ils s'inquiètent de la validation de leur compte rendu d'entretien professionnel. Pourriez-vous nous préciser les dates auxquelles les agents auront la possibilité de prendre connaissance de la notification de leur compte rendu d'entretien professionnel dans EDEN -RH ?